

22 juin 2012 -17:49

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2012

Augmentation des quotas de Numerus Clausus pour les années 2018 à 2020

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la planification de l'offre médicale.

La commission de planification a proposé, à la demande de la Ministre, un nombre maximal de candidats qui ont accès à une formation de médecins nécessitant un numéro d'INAMI pour la période de 2014 à 2018.

Dans sa proposition, la commission - constituée de représentants des universités, des associations professionnelles, des mutualités et d'experts - a tenu compte de différents facteurs : les besoins dans certaines régions, les besoins de la population, les changements sociologiques du corps médical tels que le vieillissement, la féminisation de la profession et le travail en groupe. Le projet d'arrêté royal prévoit les quotas suivants :

Quotas globaux

Médecins généralistes ou spécialistes	2007->2011	2012	2013	2014	2015-> 2017	2018	2019-> 2020
Communauté flamande	454	534	585	615	738	1.476	738
Communauté française	303	356	390	410	492	984	492
Total	757	890	975	1.025	1.230	2.460	1.230

Suite à la modification de la durée des études en médecine, il y aura une double cohorte de candidats en médecine en 2018 : les étudiants en médecine ayant effectué leur cursus en 7 ans et les étudiants ayant effectué leur cursus en 6 ans. Il y a dès lors lieu de doubler les chiffres déjà fixés du contingentement pour permettre ce double afflux d'étudiants. Pour 2019 et 2020, les chiffres des années antérieures sont reconduits

Quota minimum de médecins généralistes et pour certains spécialistes

Le quota minimum des médecins généralistes est augmenté, de même celui de certaines spécialités.

Nombre minimum de médecins généralistes	2008->2014	2015->2017	2018	2019->2020
Communauté flamande	180	216	480	240
Communauté française	120	144	320	160
Total	300	360	800	400

Nombre minimum de médecins spécialistes	2008->2017	2018	2019->2020
---	------------	------	------------

Psychiatrie infanto-juvénile	20	40	20
Médecine aiguë	10	40	20
Médecine d'urgence	5	20	10
Gériatrie	-	40	20

La Commission de planification sera prochainement sollicitée pour proposer de nouveaux quotas minimaux et augmenter les quotas minimaux existants pour certaines spécialités médicales qu'il conviendrait de promouvoir, compte tenu du vieillissement de la population, en particulier les spécialités de la psychiatrie adulte, de l'endocrinologie et de la gériatrie.

Une réforme du système par la Commission de planification

Le Conseil des Ministres a par ailleurs, dans le respect de l'accord de gouvernement, acté la nécessité d'entamer à présent la réflexion globale quant au système de planification et de contingentement.

Un groupe de travail est actuellement en cours au sein de la Commission de planification préparer une réforme globale du système.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>